



## 17ème législature

<b>Question N° :</b> <b>1561</b>	De <b>Mme Sandrine Dogor-Such</b> ( Rassemblement National - Pyrénées-Orientales )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Santé et accès aux soins		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et accès aux soins
<b>Rubrique</b> >santé	<b>Tête d'analyse</b> >Dépistage des cancers du col de l'utérus	<b>Analyse</b> > Dépistage des cancers du col de l'utérus.
Question publiée au JO le : <b>29/10/2024</b> Date de changement d'attribution : <b>24/12/2024</b>		

### Texte de la question

Mme Sandrine Dogor-Such attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur les dépistages organisés des cancers du col de l'utérus. En France, environ 3 100 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année, causant 1 100 décès. Grâce à un dépistage régulier, 9 cas sur 10 de ce type de cancer peuvent être évités. Dans le département des Pyrénées-Orientales, le taux de participation à ce type de dépistage est de 59,5 %, bien en dessous de l'objectif national de 80 %. De nombreuses femmes méconnaissent les professionnels habilités à réaliser un frottis. Elle lui demande donc ce qu'elle compte mettre en place pour améliorer la communication des patientes sur le rôle des sages-femmes, médecins généralistes et gynécologues ; il est urgent aujourd'hui d'améliorer l'accès à ces dispositifs vitaux de santé publique.